BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

CINQUIEME LEGISLATURE

LOI N° 027-2013/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°5251 BF CONCLU LE 13 JUIN 2013 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE DONSIN (CONSTRUCTION DES VOIES D'ACCES A L'AEROPORT DE OUAGADOUGOU-DONSIN)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 02 août 2013
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de crédit n° 5251 BF conclu le 13 juin 2013 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet d'infrastructures de transport de Donsin (construction des voies d'accès à l'aéroport de Ouagadougou-Donsin).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 02 août 2013

Le Président

BURKINA FASO
Le Président de l'Assemblée Nationale

Soungalo Appolinaire OUATTARA

Le Secrétaire de séance

Kapouné KARFO